

CELINA CAESAR-CHAVANNES
WHITBY

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



CELINA CAESAR-CHAVANNES
WHITBY

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. Le 20 juillet 2016	De 18 h à 21 h	95, promenade Magill, Ajax (Ont.)	140
2.			
3.			
4.			
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : <input type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel : <input type="checkbox"/>	Participation électorale : <input type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion : <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire : <input type="checkbox"/>	Vote en ligne : <input type="checkbox"/>	Représentation locale : <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : Âge requis pour voter

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
Durant l'assemblée générale sur la réforme du régime démocratique, Mark Holland a donné un exposé sur les diverses options à prendre en considération. Les participants avaient diverses réponses. Les électeurs ont affirmé que le
Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)
Durant l'assemblée générale, Mark Holland a exposé les divers types de solutions de rechange au système majoritaire uninominal à un tour. Le scrutin à vote unique transférable, le vote alternatif avec scrutin préférentiel de même que quelques autres combinaisons ont alimenté les discussions.

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les participants ont discuté de la possibilité d'avoir un nombre accru de partis politiques et possiblement un nombre moindre de circonscriptions. Ils ont appuyé sans réserve les démarches de conscientisation quant au nouveau système choisi, quel qu'il soit, de façon à ce que la population puisse comprendre ce qu'il en retourne.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Certaines personnes ont fait valoir que le citoyen a le droit de ne pas voter en faveur de quelque candidat que ce soit. Toutefois, nombreuses sont celles qui ont avancé que la possibilité d'annuler son vote demeure offerte, ce qui est beaucoup plus démocratique. D'autres ont mentionné que l'annulation des bulletins de vote, intentionnelle ou non, est reflétée dans le même dépouillement des suffrages à l'issue de la soirée électorale. Les participants n'ont pas donné de réponse concrète quant aux moyens par lesquels améliorer la mobilisation, mais ils ont mentionné le paiement de frais en cas d'abstention. Cette question mérite d'être examinée.

Des participants ont mentionné l'abaissement à 16 ans de l'âge requis pour voter, tout comme l'âge requis pour avoir un permis de conduire. D'autres étaient opposés à cette idée. Quoi qu'il en soit, les participants ont mentionné que cette mesure créerait une tendance dans laquelle les électeurs seraient amenés à voter plus fréquemment à l'avenir.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Les participants étaient divisés à ce sujet. Certaines personnes étaient réfractaires à l'imposition d'une amende pour cause d'abstentionnisme à l'une des options, car il est possible que les électeurs ne souscrivent à aucune de ces options. Les électeurs devraient alors pouvoir s'abstenir de voter.

Des participants étaient préoccupés à l'idée que cette mesure pénalise les personnes qui souhaitent voter mais ne peuvent le faire, et ce, pour cause de mobilité réduite, de vieillesse, etc. La conversation a ensuite porté sur l'accessibilité du système électoral. Cet enjeu a suscité des réactions variées chez les participants.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

La possibilité de voter en ligne a fait l'objet de discussions succinctes durant l'assemblée générale. Des personnes étaient préoccupées par les questions de sécurité et de protection des renseignements personnels. Les participants n'ont pas semblé réceptifs à cette possibilité et privilégient le système actuel. De plus, certains ont mentionné que tous n'ont pas accès à des dispositifs électroniques et que les pratiques actuelles sont les plus accessibles dans la mesure où Élections Canada fait en sorte que les personnes handicapées ou ayant une déficience puissent accéder aux bureaux de scrutin.

[...] fait valoir que le gouvernement a fait campagne sur cet enjeu et qu'on savait durant l'élection qu'un changement allait survenir. Le vote en ligne a suscité un appui manifeste en ce qui touche les personnes qui vivent à l'extérieur du Canada, les aînés et les personnes qui font leur service militaire.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

L'assemblée générale a été animée par Mark Holland, Jennifer O'Connell et Celina Caesar-Chavannes. Elle a duré trois heures et 140 personnes y ont assisté. Au départ, il y a eu un exposé en format PowerPoint sur les diverses options en vue de la réforme. Environ 35 personnes ont fait entendre au micro leurs préoccupations relatives au processus de la réforme électorale.

De nombreux participants ont convenu de la nécessité de changer le système actuel. La voie à

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

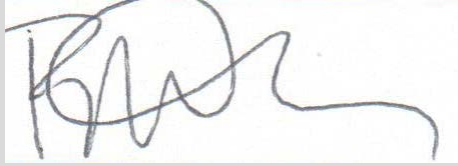
emprunter pour ce faire a donné lieu à des argumentations, que ce soit le scrutin à vote unique transférable, le vote alternatif et la préférence alternée, ou la RP.

Certes, tous les participants n'ont pas convenu de la voie à emprunter, mais ils souscrivaient tous à la nécessité de donner une formation approfondie quant au mode de scrutin électoral proposé et de faire campagne à ce sujet. Les options devraient être mises à la disposition des personnes qui ne sont pas en mesure de voter.

Il y avait parmi les personnes présentes des électeurs de la région métropolitaine de Toronto.

**Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme
électorale (ERRE)**

Date : 14 octobre 2016



Signature du (de la) député (e)

(Nom) Celina Caesar-Chavannes

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016